

Département des VOSGES

Commune de BUSSANG

SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE

Rapport relatif au Prix et à la Qualité du Service

Exercice 2010

**Présenté conformément à l'article L.2224-5 du
Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.)**

SOMMAIRE

I - CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE	5
I.1 - Organisation administrative du service.....	5
I.2 - Conditions d'exploitation du service	5
I.3 - Estimation du nombre d'habitants desservis (D101.0).....	7
I.4 - Nature des ressources utilisées et volumes prélevés.....	7
I.4.1 - Points de prélèvement.....	7
I.5 - Volumes produits	7
I.5.1 - Points de production	7
I.6 - Nombre d'abonnements	8
I.7 - Volumes vendus.....	9
II - TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE ...	10
II.1 - Fixation des tarifs en vigueur	10
II.2 - Prix du service d'eau potable.....	10
II.2.1 - Redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique.....	10
II.2.2 - Evolution du tarif de l'eau potable.....	11
II.2.3 - Prix TTC du service au m3 pour 120m3 (D102.2)	11
II.3 - Recettes d'exploitation.....	12
II.3.1 - Recettes de la collectivité	12
III - INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE D'EAU POTABLE	13
III.1 - Résultats du contrôle réglementaire sur les eaux distribuées (P101.1 et P102.1) (indicateurs fournis par l'Agence Régionale de la Santé (A.R.S.) - Direction Territoriale des Vosges).....	13
III.2 - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (P103.2)	14
III.3 - Rendement du réseau de distribution (P104.3)	14
III.4 - Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3).....	15
III.5 - Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3).....	15
III.6 - Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2).....	15
III.7 - Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (P108.3) (indicateur fourni par l'A.R.S. - D.T. 88)	15
IV - FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	16
IV.1 - Branchements en plomb	16
IV.2 - Etat de la dette.....	16
IV.3 - Montant des amortissements réalisés par la collectivité organisatrice du service.....	16

IV.5 - Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service16

V - ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU..... 17

V.1 - Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité (en application de l'article L115-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles) (P109.017)

Indicateurs applicables en eau potable

(à fournir dans le cadre du SISPEA*)

Afin d'alimenter la base de données de l'observatoire national des services d'eau et d'assainissement, les collectivités doivent transmettre à l'O.N.E.M.A. (Observatoire National de l'Eau et des Milieux Aquatiques) les valeurs des indicateurs caractérisant leur service et figurant dans leur(s) R.P.Q.S., via un télé-service (www.services.eaufrance.fr) créé à cet effet.

*Les 285 services publics d'eau potable des Vosges disposent depuis la mi-octobre 2009 d'un identifiant et d'un mot de passe personnel afin de saisir les données de leur service sur le portail de saisie (www.services.eaufrance.fr), du moins celles disposant d'une adresse électronique. Néanmoins, dans l'hypothèse où l'une des collectivités n'aurait pas reçu de courriel avec son identifiant et un mot de passe personnel, elle peut prendre contact avec le service S.A.T.S.R.** de la D.D.T. des Vosges qui se chargera de re-initialiser son mot de passe pour lui être de nouveau retourner.*

Indicateurs descriptifs

D101.0*** : nombre d'habitants desservis (cf § I.4)

D102.2 : prix TTC du service au m³ pour 120 m³ (cf § II.2.3)

Indicateurs de performance

P101.1 : taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie (cf § III.1)

P102.1 : taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques (cf § III.1)

P103.2 : indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (cf § III.2)

P104.3 : rendement du réseau de distribution (cf § III.3)

P105.3 : indice linéaire des volumes non comptés (cf § III.4)

P106.3 : indice linéaire de pertes en réseau (cf § III.5)

P107.2 : taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (cf § III.6)

P108.3 : indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (cf § III.7)

P109.0 : montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité (cf § IV.1)

P151.1 : taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (cf § III.8)

P152.1 : taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (cf § III.9)

P153.2 : durée d'extinction de la dette de la collectivité (cf § III.10)

P154.1 : taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (cf § III.11)

P155.1 : taux de réclamations (cf § III.12)

*SISPEA = Système d'Information des Services Publics d'Eau et d'Assainissement

**SATSR = Service d'Appui Technique et de Sécurité Routière
(03.29.69.14.55 ou 03.29.69.14.75 ou 03.29.69.14.83)

*** pas disponible

I - CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE

I.1 - Organisation administrative du service

Le service public de l'eau est composé de l'unique commune de **BUSSANG**.

Les missions du service d'eau potable sont :

- la production
- la protection du ou des point(s) de prélèvement
- le traitement
- le transport
- le stockage
- la distribution

I.2 - Conditions d'exploitation du service

Le service est géré en **régie**.

Le nombre d'agents de la régie directe est de 1 représentant 1 équivalent temps plein.

La répartition des tâches est la suivante :

		Société X	Collectivité
Gestion du service	application du règlement du service	non	oui
	fonctionnement, surveillance et entretien des installations	non	oui
	relève des compteurs	non	oui
	accueil des usagers	non	oui
Gestion des abonnés	facturation	non	oui
	traitement des doléances client	non	oui
Mise en service	des branchements	non	oui
Entretien	de l'ensemble des ouvrages	non	oui
	du nettoyage annuel des cuves	non	oui
	de la voirie liée aux ouvrages	non	oui
	des branchements	non	oui
	des canalisations	non	oui
	des captages	non	oui
	des clôtures	non	oui
	des compteurs	non	oui
	des équipements électromécaniques	non	oui
	des forages	non	oui
	des ouvrages de traitement	non	oui
	du génie civil	non	oui
	des plantations	non	oui
Renouvellement	de la voirie liée aux ouvrages	non	oui
	de l'ensemble des ouvrages	non	oui
	des branchements	non	oui
	des canalisations	non	oui
	des captages	non	oui
	des clôtures	non	oui
	des compteurs	non	oui
	des équipements électromécaniques	non	oui
	des forages	non	oui
	des ouvrages de traitement	non	oui
	du génie civil	non	oui
	des branchements plomb	non	oui
	des portails	non	oui
	des équipements hydrauliques de traitement et pompage	non	oui
	des installations électriques et informatiques	non	oui
	de la télé-alarme, télé-surveillance et télé-gestion	non	oui
des vannes et accessoires hydrauliques	non	oui	
Prestations particulières	entretien des points publics de distribution	non	oui
	traitement des boues	non	oui

I.3 - Estimation du nombre d'habitants desservis (D101.0)

Le service public d'eau potable dessert 1656 habitants.

I.4 - Nature des ressources utilisées et volumes prélevés

I.4.1 - Points de prélèvement

Ouvrage
Source Kinsmus
Source Larcenaire 2
Source Larcenaire 3
Source Larcenaire 4
Source Larcenaire 5
Source Les Flutots Amont 10
Source Les Flutots Amont 11
Source Les Flutots Amont 11 bis
Source Les Flutots Amont 12
Source Les Flutots Amont 14
Source Les Flutots Amont 2
Source Les Flutots Amont 3
Source Les Flutots Amont 7
Source Les Flutots Amont 8
Source Les Flutots Amont 9
Source La Hutte 1
Source La Hutte 2
Source Pont Saint Martin 1
Source Pont Saint Martin 2
Source Pont Saint Martin 3
Source Séchenat 1
Source Séchenat 2
Source de la Bouloie 1
Source de la Bouloie 2

I.5 - Volumes produits

I.5.1 - Points de production

Ouvrage	Débit nominal [m ³ /h]	Production 2009 [m ³]	Production 2010 [m ³]	Variation en %
Réseau de Larcenaire	-	80000	80000	0
Réseau Pont-Martin Hutte	-	20000	20000	0
Réseau du Séchenat	-	20000	20000	0
Réseau de la Bouloie	-	5000	5000	0

I.6 - Nombre d'abonnements

Abonnements :	2009	2010	Variation en %
Nombre d'abonnements domestiques	876	879	+ 0,4 %
Nombre d'abonnements non domestiques (assujettis à redevance non domestique)	0	0	0
Nombre total d'abonnements	876	879	+ 0,4 %

I.7 - Volumes vendus

Volumes vendus :	2009 [m ³]	2010 [m ³]	Variation en %
Volumes facturés aux abonnés	90542	71981	-20 %
- dont abonnés domestiques	90542	71981	- 20 %
- dont abonnés non domestiques	0	0	0
Total des volumes vendus	90542	71981	- 20 %

La période retenue pour le calcul des volumes est :

l'année civile

la période de relève du _____ au _____.



II - TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE

II.1 - Fixation des tarifs en vigueur

L'assemblée délibérante a voté les tarifs concernant la part collectivité.

Le forfait de raccordement au réseau communal d'eau potable est de 589,46 € HT et le droit d'accès au réseau est de 292,64 € HT (à compter du 03 septembre 2010 pour ce dernier).

Autres prestations facturées aux abonnés (travaux du délégataires comme travaux de branchements...):

Prestation	Montant facturé (€ HT)
Interventions sur vannes	30,52 €
Dépose du compteur	56,86 €
Remplacement compteur détérioré	62,71 €
Remplacement des têtes émettrices sur compteur (à compter du 1 ^{er} novembre 2010)	60,20 €
Branchement provisoire	87,79 €
Prix du m ³	0,66 €
Location du compteur par an	24,64 €

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est-il assujéti à la TVA ? Oui Non

II.2 - Prix du service d'eau potable

Le prix du service comprend :

Une partie fixe ou abonnement (facultative)

Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable (obligatoire)

Les abonnements sont payables d'avance : semestriellement

annuellement

Les volumes sont relevés : semestriellement

annuellement

Les consommations sont payables au vu du relevé.

II.2.1 - Redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique

Cette redevance est perçue dans toutes les communes quelles que soient leurs populations. Elle remplace l'ancienne « contre-valeur » de la redevance de pollution domestique qui, jusqu'au 31 décembre 2007, n'était perçue que dans les communes comprenant au moins 400 habitants agglomérés permanents et saisonniers pondérés.

Par conséquent, aucune facture émise à compter du 1er janvier 2009 ne doit mentionner le terme « contre-valeur », sauf les annulations ou réductions de factures émises avant cette date. Cette redevance est reversée à l'Agence de l'Eau, et est unique sur l'ensemble du service.

	1 ^{er} jan 2010	1 ^{er} jan 2011
Redevance pour pollution domestique (€/m ³)	0,27	0,27

II.2.2 - Evolution du tarif de l'eau potable

	Désignation	1 ^{er} jan 2010	1 ^{er} jan 2011	Variation en %
Part de la collectivité	Part fixe [€ HT/an] (abonnement ordinaire*)	24,64	24,72	+ 0,03
	Part proportionnelle [€ HT/m ³]	0,66	0,70	+ 0,5 %
Redevances et taxes	Redevance pour pollution domestique [€HT/m ³]	0,27	0,27	0
	TVA [%]	5,5	5,5	0

II.2.3 - Prix TTC du service au m³ pour 120m³ (D102.2)

Composante de la facture d'eau potable d'un ménage de référence (120m³)

	1 ^{er} jan 2010 en €/m ³	1 ^{er} jan 2011 en €/m ³	Variation en %
Collectivité	79,2	84	+ 6 %
Redevance prélèvement	8,2872	8,2872	0
Redevance pour pollution domestique	32,4	32,4	0
TVA	6,59	6,86	+ 4 %
Total [€ TTC]	126,48	131,54	+ 4 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

1,10 €/m³ TTC
(2011)

II.3 - Recettes d'exploitation

II.3.1 - Recettes de la collectivité

	2009 [€] HT	2010 [€] HT	Variation en %
Recettes liées à la facturation du service d'eau potable aux abonnés	76734,33	68580,90	- 10,5 %
dont ventes d'eau domestique	76734,33	68580,90	- 10,5 %
dont ventes d'eau non domestique	0	0	
dont régularisation des ventes d'eau (+/-)	0	0	
TOTAL	76734,33	68580,90	- 10,5 %

III - INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE D'EAU POTABLE

III.1 - Résultats du contrôle réglementaire sur les eaux distribuées (P101.1 et P102.1) (indicateurs fournis par l'Agence Régionale de la Santé (A.R.S.) - Direction Territoriale des Vosges)

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements non conformes	Pourcentage de conformité	Paramètres non conformes
Conformité bactériologique (P101.1)	29	2	93 %	
Conformité physico-chimique (P102.1)	32	0	100 %	

III.2 - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (P103.2)

		Action effective en totalité (oui/non)	Nombre de points possibles	Nombre de points obtenus
A - Plan du réseau de collecte	Absence de plans du réseau ou plans couvrant moins de 95 % du linéaire estimé du réseau de desserte (<i>quels que soient les autres éléments détenus</i>) ;		0	0
	Existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de desserte ;		10	0
	Mise à jour du plan au moins annuelle ;		10	0
B- Informations sur les éléments constitutifs du réseau de distribution	Informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau) ;		10	0
	Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations ;		10	0
	Localisation et description des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, centouses, compteurs de sectorisation...) et des servitudes ;		10	0
	Localisation des branchements sur la base du plan cadastral ;		10	0
C- Informations sur les interventions sur le réseau	Localisation et identification des interventions (réparations, purges, travaux de renouvellement) ;		10	0
	Existence d'un plan pluriannuel de travaux de renouvellement des branchements ;		10	0
	Existence d'un plan pluriannuel de travaux de renouvellement des canalisations ;		10	0
	Mise en oeuvre d'un plan pluriannuel de travaux de renouvellement des canalisations.		10	0
TOTAL			100	0

III.3 - Rendement du réseau de distribution (P104.3)

Ratio entre d'une part le volume consommé autorisé augmenté des volumes vendus en gros à d'autres services publics d'eau potable et, d'autre part le volume produit augmenté des volumes achetés en gros à d'autres services d'eau potable : **50,9** %.

III.4 - Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

Ratio entre le volume non compté, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé, et le linéaire du réseau de desserte, divisé par le nombre de jour dans l'année : 9,8 m³/km/jour.

III.5 - Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

Ratio entre le volume de pertes, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé, et le linéaire du réseau de desserte, divisé par le nombre de jour dans l'année : 9,7 m³/km/jour.

III.6 - Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Quotient de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) renouvelés au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau : 0 %.

III.7 - Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (P108.3) (indicateur fourni par l'A.R.S. - D.T. 88)

Niveau d'avancement de la démarche administrative et opérationnelle de protection du ou des points de prélèvement dans le milieu naturel d'où provient l'eau potable distribuée : 80 %.



IV - FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

IV.1 - Branchements en plomb

	2009	2010
Nombre de branchements publics en plomb changés dans l'année	0	0
Nombre de branchements publics en plomb restants	?	?
Pourcentage de branchements publics en plomb restant à modifier ou à supprimer au 1 ^{er} janvier de l'année de présentation du rapport	?	?

IV.2 - Etat de la dette

L'état de la dette au 31 décembre 2010 fait apparaître les valeurs :

	2009 [€]	2010 [€]
Encours de la dette au 31 décembre	260.988,20	249.160,62
Annuités de remboursements de la dette au cours de l'exercice	21.157,08	21.157,08
dont en intérêts	9752,79	9.329,50
dont en capital	11.404,29	11.827,58

IV.3 - Montant des amortissements réalisés par la collectivité organisatrice du service

	2009 [€]	2010 [€]
Montant des amortissements	53.827,97	49.014,96

IV.4 - Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service

Objet des travaux	Montant prévisionnel [€]
Mise en conformité des ouvrages de neutralisation	
La Commune a entrepris les démarches afin de réaliser des travaux de réparation et de protection sur l'ensemble des captages de la Commune.	

V - ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU

V.1 - Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité (en application de l'article L115-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles) (P109.0)

	2009	2010
Nombre d'abandon de créance	-	-
Montant des abandons de créance [€]	-	-
Versement à un fonds de solidarité [€]	-	-
Nombre de demandes reçues	-	-